

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des délibérations du
Bureau Syndical
Séance du 12 octobre 2018**

DBS31-2018

Le 12 octobre 2018, à 12 h, le Bureau Syndical "Socle" régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni à l'Hôtel de la Communauté Urbaine, salle F4 722, sous la présidence de Monsieur Xavier PICHON, Vice-Président.

En exercice

- au titre du SCoT 34
- au titre du Socle 39

Présents

- au titre du SCoT 15
- au titre du Socle 17

Votants :

- au titre du SCoT 19
- au titre du Socle 21
(4 pouvoirs)

Date d'envoi de la
convocation : 8/10/2018

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER :

M. Grégory BERKOVICZ, M. Christian DELBRUEL, M. Dominique GOUTTE, M. Patrick LECAPLAIN, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Bernard ENAULT, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Mme Monique GARNIER, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Joël BRUNEAU (pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Thierry LEFORT (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Mme Monique GARNIER)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Romain BAIL, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Laurent PAGNY

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

Mme Nicole GOUBERT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Eric MACE

**CANDIDATURE DU POLE
METROPOLITAIN CAEN
NORMANDIE METROPOLE A
L'APPEL A PROJET NATIONAL
« PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION »**

CANDIDATURE DU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE A L'APPEL A PROJET NATIONAL « PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION »

Exposé :

L'Appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) a été ouvert le 24 septembre 2018

La clôture du dépôt des candidatures à l'appel à projets est fixée au 16 novembre 2018

1 Contexte et objectifs de l'appel à projets

Cette nouvelle édition de l'appel à projets est notamment orientée vers l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Elle prend ainsi en compte les orientations issues des EGA visant à accélérer la dynamique de développement des PAT.

Cet appel à projets est lancé au niveau national. Il permet de récompenser des projets de portée régionale dont la pré-sélection sera effectuée au niveau régional. La sélection finale sera faite au niveau national après avis d'un comité d'experts multidisciplinaire

2 Champ de l'appel à projets

Le cahier des charges précise :

« ...

➤ Thème 1 : Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux

Il s'agit de soutenir l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux, tels que définis aux articles L1 et L111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent :

- **une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

Les projets soutenus devront comporter une dimension spécifique visant à répondre aux objectifs fixés dans la feuille de route 2018-2022 de la politique de l'alimentation, pour l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire.

Les projets devront s'appuyer sur un diagnostic de la situation existante (étude préalable) dans le territoire concerné.

... »

3 candidature de Caen Normandie Métropole

Suite à l'élaboration des orientations stratégiques des actions du Projet Alimentaire Territorial en 2017-2018, ainsi qu'à la constitution d'un diagnostic quantitatif et qualitatif, le pôle métropolitain possède aujourd'hui la matière pour candidater à l'appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation. La candidature portera sur la mise en œuvre de ce plan par ailleurs approuvé le 12 octobre 2018.

Proposition :

Il est proposé :

- d'approuver le dépôt d'une candidature de Caen Normandie Métropole à l'appel à projets 2018 - 2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA)
- D'autoriser le Président à Métropole à solliciter toutes subventions et à signer tous les documents nécessaires à cette candidature

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

En vertu de ses pouvoirs délégués prévus à l'alinéa 3 du titre III de la délibération DCS09-2014, en date du 27 mai 2014,

Vu le lancement de l'appel à projets 2018-2018 du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Vu l'avis de la Commission Politiques contractuelles du 1^{er} octobre 2018,

APPROUVE le dépôt d'une candidature de Caen Normandie Métropole à l'appel à projets 2018 - 2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et à solliciter une subvention dans ce cadre ;

AUTORISE le Président de Caen Normandie Métropole à solliciter toutes subventions au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents nécessaires à cette candidature ;

DIT que la présente délibération rendue exécutoire sera transmise en Préfecture et à l'autorité de gestion des Fonds européens.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU



Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 014-251403184-20181012-DBS31_2018-DE